

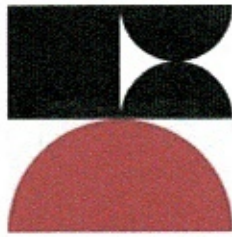
FONDATION
ATELIERS
D'ARTISTE



Grand-Rue 74 – 1890 St-Maurice



1^{ère} étape de rénovation 2020



FONDATION
ATELIERS
D'ARTISTE

Grand-Rue 74 – 1890 St-Maurice
www.ateliersdartiste.org

Rénovation des bâtiments de la Grand-Rue 74 (GR74) à St-Maurice : réalisation de la 1^{ère} étape en 2020

Rapport final à l'intention des institutions et des privés qui ont soutenu financièrement la réalisation de ce projet¹

Introduction et rappel

En date du 31.07.2018, la Fondation Ateliers d'Artiste² (FAA) déposait auprès du Service Bâtiments, Monuments et Archéologie (SBMA) du Canton du Valais un projet de rénovation ainsi qu'une demande de mise sous protection des bâtiments GR74-76-78 à St-Maurice, bâtiments acquis le 1^{er} janvier 2018 pour sa mission de sauvegarde et de valorisation de fonds d'ateliers d'artistes romands menacés de disparition.

La mise sous protection a été acceptée et validée par le Canton du Valais le 16 mai 2019³ et le financement requis pour la 1^{ère} étape des travaux, soit CHF 1'270'000.-, a été réuni fin 2019. Une mise à l'enquête publique (14.06.2019) relative au remplacement du système de chauffage existant et à la fermeture du début du corridor donnant sur la cour intérieure n'a pas suscité d'opposition.

Conditions de réalisation

Les travaux se sont déroulés entre le 22.01.2020 et le 18.12.2020, soit durant cette année 2020 si particulière de pandémie du coronavirus. Malgré cela et les incontournables imprévus d'un tel chantier, les délais prévus ont été respectés. Quarante procès verbaux ont été produits par Daniel Crittin, DC Sàrl, ingénieur et directeur des travaux, et huit plannings de coordination (travail à distance) ont permis de poursuivre les travaux durant le semi-confinement (du 16 mars au 13 mai) en respectant les recommandations sanitaires.

¹ Confédération suisse, Canton du Valais, Commune de St-Maurice, Conférence des Présidents des Organes de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, Loterie Romande délégation valaisanne, Fondation Göhner, Fondation UBS pour la culture, membres des AmisFAA et donateurs privés, donateurs de fonds d'ateliers.

² Fondation reconnue d'intérêt public (à but non lucratif)

³ « Monument historique d'importance cantonale »

Laurent Grichting (LG), architecte en charge des Monuments historiques du Bas-Valais (au SBMA puis SIP), a accompagné le chantier et participé à six séances de travail pour conseiller et orienter les choix (concepts, matériaux, couleurs, techniques) au fur et à mesure de son avancement.

Douze entreprises - choisies après demande de soumission à deux entreprises au moins par corps de métier pour leurs compétences et la proximité de St-Maurice - ont œuvré à cette réalisation.

Six rapports d'experts, mandatés par le SIP, ont été réalisés : quatre rapports archéologiques (Tera Sàrl à Sion), un rapport dendrochronologique (Laboratoire Romand de Dendrochronologie à Cudrefin) et un rapport de sondage du revêtement des murs (Atelier Saint-Dismas SA à Martigny). Une expertise pour les parties en bois avait par ailleurs été réalisée en 2018 (Claude Veuillet à Troistorrents).

Réalisation selon le projet fixé

La réalisation de la 1^{ère} étape a été exécutée telle que présentée dans le dossier du 31 juillet 2018, avec les quelques adaptations suivantes :

- Le 3^{ème} WC prévu (7.3) n'a pas été réhabilité, cet espace est finalement dédié au stockage de matériel de nettoyage. Les deux douches envisagées (6.5 et 4.3) n'ont pas été réalisées. L'installation d'une douche et de l'eau chaude dans le bâtiment adjacent (Grand-Rue 80), acquis au 01.01.2019 par la FAA pour le développement de ses activités, s'est révélée plus efficace et économique.
- Le tableau électrique initialement prévu dans le couloir 9.2 a été déplacé dans le local technique au 7.1 (regroupant chaudière à gaz, boiler, compteurs de gaz, centrale de détection incendie, arrivée de la fibre optique).

La toiture intérieure de la cour et son pan extérieur sud-ouest : une réalisation en sus

La révision prévue en 1^{ère} étape de cette toiture intérieure a très vite été considérée comme obsolète et potentiellement problématique lors de sa rénovation ultérieure. En effet, cette planification ultérieure risquait d'endommager les parties déjà rénovées lors de la 1^{ère} étape (véranda, baie vitrée et crépis de la cour), nécessitant des frais importants de protection et probablement des frais de réparation des parties endommagées. Par ailleurs, l'état du pan extérieur sud-ouest de cette toiture a été jugé dangereux par le couvreur et l'ingénieur. Or, ce pan sud-ouest est celui qui surplombe le passage entre GR74 et le café de la Place, passage avec un trafic motorisé et piétonnier intense, à l'est de la Place du Parvis.

L'engagement conséquent et bénévole de deux membres de la FAA à la coordination et au suivi des travaux, d'une part, et les tarifs forfaitaires avantageux consentis à la FAA par l'ingénieur Daniel Crittin et l'architecte scénographe Jeanne de Bussac, d'autre part, ont permis d'inclure financièrement cette rénovation de toiture intérieure (prévue initialement en 5^{ème} étape) dans la partie subventionnable prévue pour cette 1^{ère} étape, soit CHF 700'000.-, après discussion et accord de LG.

